

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

#### Séance d'installation du conseil communautaire

#### Election du premier vice-président de la communauté de communes

#### Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

- En exercice : 88 (commune de Bayons non représentée)
- Présents : 81
- Votants : 88 (7 procurations)

Le sept avril deux mille vingt-six, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente-et-un mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique d'installation dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron).

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU.
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par son suppléant, M. Reinier GEERLOFS.
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Hourdes : Mme Nathalie DE BRUYNE, représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration.
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par son suppléant, M. Jacques PELLERIN.
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
  - M. Maurice BRUN
  - M. Joël CHAUVIN
  - M. Pierre LESBROS
  - M. Kevin QUEYREL
  - Mme Fabienne RAUD, représentée par M. Joël Chauvin à qui elle donné procuration.
  - Mme Anne TRUPHEME, représentée par M. Pierre LESBROS, à qui elle a donné procuration.
  - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par M. Maurice BRUN à qui il a donné procuration.
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
  - Mme Véronique ARLAUD
  - M. Thierry ARNAUD
  - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Alain ANGELVIN
  - Mme Cécile BURLE, représentée par Mme Maëlle HEBIDI à qui elle a donné procuration.
  - M. Jean-Louis CLEMENT, représenté par Mme Stéphanie SEBANI à qui il a donné procuration.
  - M. Bernard CODOUL
  - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX à qui il a donné procuration.
  - M. Christian GALLO
  - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
  - Mme Maëlle HEBIDI
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Zoé LEROUGE
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Franck PERARD
  - Mme Christine REYNIER
  - Mme Géraldine TAIX
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Laurent SAROLI
  - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par son suppléant, M. Léo FIORAVASTI.
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Grégory MOULLET
  - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN

- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

**Absents non représentés** : néant

### **1. Rappel du contexte**

M. Jean-Pierre TEMPLIER, président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 1 vice-président,
- Pas d'autres membres.

### **2. Rappel des règles applicables**

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

### **3. Election du premier vice-président**

Deux candidats sont déclarés : M. Lionel TARDY et M. Gérard TENOUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

*Résultats du premier tour de scrutin :*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 88
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44


Suffrages obtenus :

- M. Lionel TARDY : 50 voix
- M. Gérard TENOUX : 32 voix
- M. Alain ANGELVIN : 2 voix
- Mme Béatrice ALLIROL : 1 voix
- M. Maurice BRUN : 1 voix
- Mme Zoé LEROUGE : 1 voix

M. Lionel TARDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu premier vice-président de la communauté de communes.

#### 4. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président de la CCSB	TEMPLIER Jean-Pierre	
Secrétaire de séance (benjamine de séance)	HEBIDI Maëlle	